

APPEL À PROJETS 2026

Crédit Agricole Toulouse 31 - Mécénat

AGIR ENSEMBLE POUR NOS TERRITOIRES

Le Crédit Agricole Toulouse 31 lance son appel à projets annuel dans le cadre de son engagement de mécénat. Acteur historique et partenaire de proximité, nous souhaitons soutenir des initiatives locales à fort impact social, environnemental et culturel sur l'ensemble du département de la Haute-Garonne.

PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJETS

Objectifs

Cet appel à projets vise à :

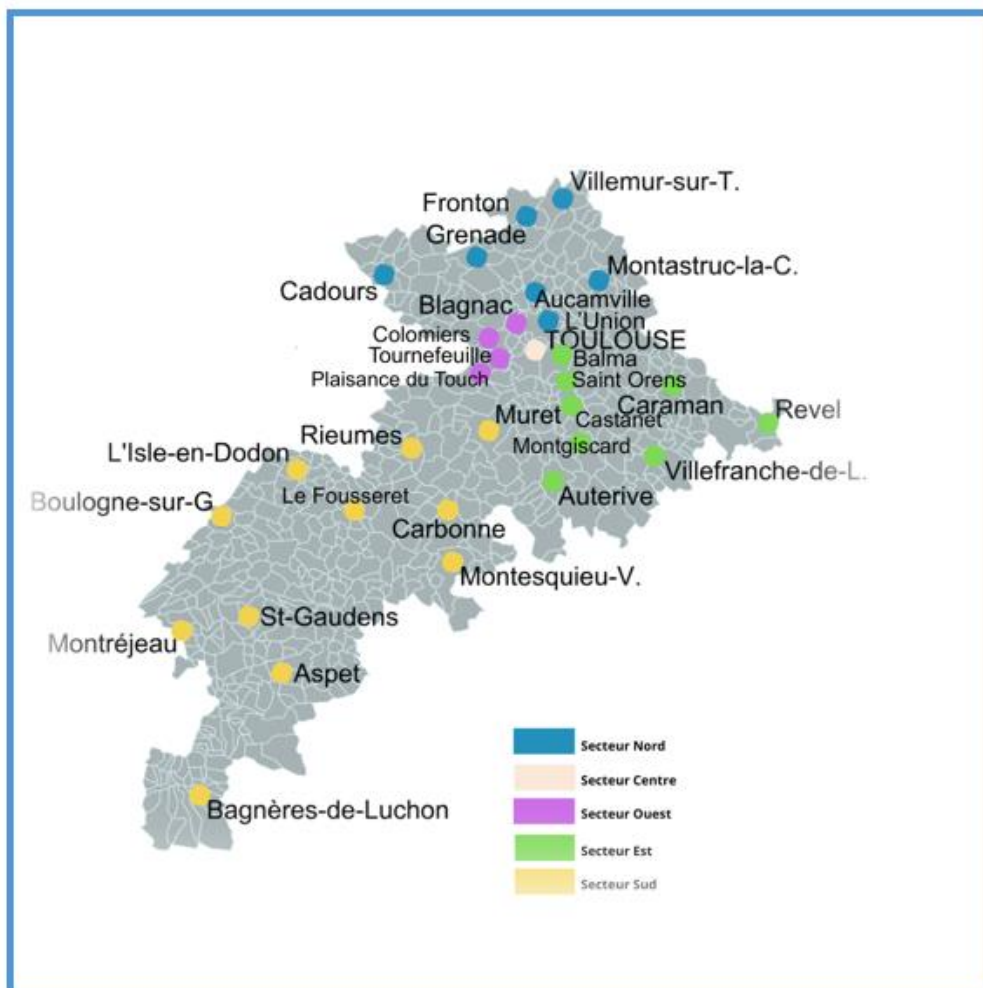
- Soutenir des projets innovants et impactants portés par des acteurs locaux
- Renforcer la cohésion territoriale en couvrant l'ensemble des secteurs géographiques de la Haute-Garonne
- Créer des partenariats durables entre le Crédit Agricole Toulouse 31 et les structures associatives, fondations et collectivités du territoire
- Mobiliser nos coéquipiers et élus dans un engagement concret au service de l'intérêt général

Dotation

5 projets lauréats seront récompensés à hauteur de 10 000 € chacun, soit une enveloppe globale de 50 000 €.

Chaque projet lauréat représentera l'un des **5 secteurs géographiques de la Haute-Garonne** :

- **Secteur Centre**
- **Secteur Nord**
- **Secteur Est**
- **Secteur Ouest**
- **Secteur Sud**



Un projet sera sélectionné par secteur géographique, garantissant ainsi une répartition équitable du soutien sur l'ensemble du département.

CHAMPS D'INTERVENTION

Les projets candidats doivent s'inscrire dans **l'un des cinq domaines d'intervention** suivants :

1. Jeunesse

- Éducation : programmes de soutien scolaire, bourses d'études, projets éducatifs innovants, apprentissage de la lecture
- Insertion professionnelle : stages, apprentissages, formations professionnelles
- Loisirs : accès aux activités culturelles et sportives
- Accès au logement : attribution de subventions ou de bourses pour aider les jeunes à payer leur loyer

2. Culture et Patrimoine

- Éducation culturelle : ateliers, visites guidées, programmes éducatifs dans les musées
- Accessibilité : accès à la culture pour tous
- Patrimoine : restauration de monuments historiques, préservation du patrimoine naturel

3. Environnement

- Conservation : préservation des espaces naturels, de la biodiversité
- Sensibilisation et éducation à l'environnement dans les écoles et communautés
- Énergies renouvelables : soutien aux initiatives de développement des énergies propres
- Gestion des déchets : programmes de recyclage, réduction des déchets, nettoyage des espaces publics
- Incitation à la mobilité douce et nouvelles solutions
- Initiatives en faveur d'une agriculture durable et responsable
- Soutien de la souveraineté alimentaire (qualité alimentaire et développement durable, circuits courts, commerce équitable, réduction du plastique...)

4. Santé et Bien-être

- Recherche médicale : financement de la recherche sur les maladies, innovations médicales

- Prévention : campagnes de sensibilisation sur les maladies, programmes de vaccination
- Accès aux soins : soutien aux structures de santé, équipements médicaux, développement de la télémédecine, déploiement de structures de santé dans les déserts médicaux, programme Patient partenaire
- Programme aidants
- Hébergement pour les seniors et services seniors
- Santé mentale des jeunes, des professionnels de santé ...

5. Inclusion et Cohésion sociale

- Solidarité : actions de soutien aux personnes en situation de précarité, aide alimentaire, logement
- Insertion professionnelle des adultes
- Lien intergénérationnel
- Inclusion numérique
- Handicap : projets d'accessibilité, soutien aux associations de personnes handicapées
- Logement : accès à un logement décent

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Structures éligibles

Cet appel à projets s'adresse exclusivement aux structures éligibles au mécénat (ayant plus de 6 mois d'existence et dans la capacité de délivrer un reçu fiscal) à savoir :

- Associations loi 1901 reconnues d'intérêt général
- Fondations reconnues d'utilité publique ou abritées
- Fonds de dotation
- Établissements publics à caractère culturel, scientifique ou d'enseignement
- Collectivités territoriales et leurs établissements publics pour des projets d'intérêt général

Critères du projet

Le projet doit répondre aux conditions suivantes :

Eligibilité au mécénat

- Avoir la personnalité morale
- Agir dans un domaine défini par la loi
- Exercer son activité en France
- Être d'intérêt général : ne pas avoir d'activité lucrative prépondérante, avoir une gestion désintéressée et ne pas agir au profit d'un cercle restreint de personnes

Ancrage territorial

- Les **bénéficiaires directs du projet doivent être des habitants du territoire de la Haute-Garonne**
- Le projet doit être mis en œuvre principalement sur le département de la Haute-Garonne
- La structure porteuse doit avoir un ancrage local démontré (siège social, antenne locale, partenariats territoriaux)

Caractéristiques du projet

- Projet nouveau ou développement significatif d'une action existante
- Projet utile au territoire
- Projet ayant des retombées locales sur la vie économique et sociale
- Projet en adéquation avec les valeurs du Crédit Agricole Toulouse 31
- Le soutien du CA Toulouse 31 ne doit pas dépasser 30% du budget total du projet
- Projet porté par une équipe identifiée et compétente
- Objectifs clairs, mesurables et réalistes

Impact et innovation

- Impact social, environnemental ou culturel démontrable
- Nombre de bénéficiaires directs identifié
- Caractère innovant ou exemplaire de la démarche
- Potentiel de pérennisation au-delà de l'année de soutien

CRITÈRES DE NON-ÉLIGIBILITÉ

Ne sont **pas éligibles** à cet appel à projets :

Structures non éligibles

- Structures à but lucratif (entreprises, sociétés commerciales)
- Associations non reconnues d'intérêt général
- Structures ne pouvant délivrer de reçu fiscal
- Partis politiques et organisations syndicales
- Structures culturelles
- Structures en situation de liquidation judiciaire ou de redressement judiciaire

Projets non éligibles

Nature du projet

- Projets à but lucratif
- Projets à caractère politique, syndical ou culturel
- Projets de restauration de bâtiments portant sur le gros œuvre (toiture, mur ...)
- Projets sur des opérations ponctuelles ou événementielles telles que les festivals, les concerts, les expositions, films ...
- Projets déjà intégralement financés
- Projets achevés avant la date de dépôt du dossier
- Projets dont la réalisation est prévue en dehors de la période avril 2026 - août 2027

Bénéficiaires

- Projets dont les bénéficiaires directs ne sont pas majoritairement des habitants de la Haute-Garonne
- Projets bénéficiant exclusivement aux membres de la structure porteuse
- Projets à destination d'un public hors territoire français

PROCESSUS DE SÉLECTION

Comité de sélection

Les projets seront évalués et sélectionnés par le **Comité Territoire** début juillet 2026.

Ce Comité est composé de :

- Représentants de la Direction Générale du CA Toulouse 31
- Responsable Mécénat
- Représentants des cinq secteurs géographiques : Administrateurs et Directeurs de Secteurs

Calendrier de l'appel à projets

15 avril 2026 : Ouverture de l'appel à projets et mise en ligne du dossier de candidature

7 juin 2026 : Date limite de dépôt des dossiers (23h59)

15 avril - 30 juin 2026 : Phase d'instruction des dossiers

- Vérification de l'éligibilité administrative
- Analyse approfondie des projets recevables
- Demandes de compléments d'information si nécessaire

Début juillet 2026 : Sélection des lauréats par le Comité Territoire

Mi-juillet 2026 : Notification officielle aux lauréats et aux candidats non retenus

Septembre 2026 : Signature des conventions de mécénat et lancement officiel des projets lors d'un événement public

ACCOMPAGNEMENT DES LAURÉATS

Les 5 projets lauréats bénéficieront d'un accompagnement complet tout au long de l'année de réalisation (septembre 2026 - août 2027) :

Convention de mécénat

Une **convention de mécénat** sera signée avec chaque porteur de projet lauréat. Elle précisera :

- Les objectifs du projet et les résultats attendus
- Le montant du soutien financier (10 000 €) et les modalités de versement
- Le calendrier de réalisation et les jalons de suivi
- Les engagements réciproques du CA Toulouse 31 et du porteur de projet

IMPLICATION DES SALARIÉS ET ADMINISTRATEURS DU CA TOULOUSE 31 EN FONCTION DE VOS BESOINS

Notre engagement va au-delà du soutien financier. Nous mobiliserons nos ressources humaines à travers :

Mécénat de compétences (salariés)

- Mise à disposition de collaborateurs volontaires sur leur temps de travail
- Partage d'expertises métiers : gestion financière, communication, RH, digital, gestion de projet
- Accompagnement stratégique et opérationnel

Bénévolat de compétences (salariés et élus)

- Engagement personnel en dehors du temps de travail
- Participation active aux événements et actions des structures lauréates
- Parrainage et mentorat des porteurs de projets

Actions collectives

- Participation aux Projets d'Action Mutualiste (PAM) du CA Toulouse 31 en lien avec les projets soutenus
- Mobilisation lors d'événements phares

Communication tout au long de l'année

Nous valoriserons les projets lauréats et leurs avancées à travers une communication régulière :

En interne

- Articles dans Team 31 (réseau social interne) présentant les projets et leurs réalisations
- Témoignages de salariés et d'administrateurs engagés
- Partage des impacts mesurés

En externe

- Publications régulières sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook, Instagram)
- Rubrique dédiée sur le site de la Caisse Régionale
- Communiqués de presse lors des temps forts

Avec les porteurs de projets

- Création de contenus éditoriaux et visuels
- Relais de leurs communications sur nos supports

- Amplification de leur visibilité et notoriété

Bilan en fin de parcours

À l'issue de l'année de réalisation (août 2027), un **bilan complet** sera réalisé pour chaque projet :

- Mesure de l'atteinte des objectifs
- Évaluation de l'impact social, environnemental ou culturel généré
- Retour d'expérience et identification des bonnes pratiques
- Organisation d'un événement de clôture réunissant tous les lauréats

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les pièces **obligatoires** suivantes :

- Déclaration au JO ou extrait K BIS
- Statuts signés
- Composition du conseil d'administration ou de l'organe dirigeant
- Récépissé de déclaration en préfecture (pour les associations)
- **Justificatif d'éligibilité au mécénat** (rescrit fiscal, attestation de l'administration fiscale, statuts mentionnant le caractère d'intérêt général ou attestation sur l'honneur de l'éligibilité au mécénat). En cas de sélection, le lauréat devra obligatoirement délivrer un reçu fiscal au Crédit Agricole Toulouse 31."
- Comptes de résultat et bilan de l'année précédente
- Rapport d'activité de l'année précédente
- RIB de la structure
- Budget prévisionnel de la structure
- Budget prévisionnel du projet avec plan de financement détaillé (subventions acquises et sollicitées)

Documents complémentaires (facultatifs mais recommandés)

- Devis ou factures relatives au projet
- Supports de communication du projet (plaquette, flyer, visuels)
- Témoignages de bénéficiaires ou de partenaires

- Articles de presse ou publications sur des actions similaires
- Tout document permettant d'apprécier la qualité et la faisabilité du projet

MODALITÉS DE DÉPÔT

Dépôt en ligne

Les dossiers de candidature doivent être déposés **exclusivement en ligne** sur la plateforme dédiée accessible [en cliquant ici](#)

Date de début de dépôt : 15 avril 2026

Date limite de dépôt : 7 juin 2026 à 23h59

Aucun dossier déposé après cette date ne sera examiné.

Contact

Pour toute question relative à cet appel à projets :

E-mail : mecenat@ca-toulouse31.fr